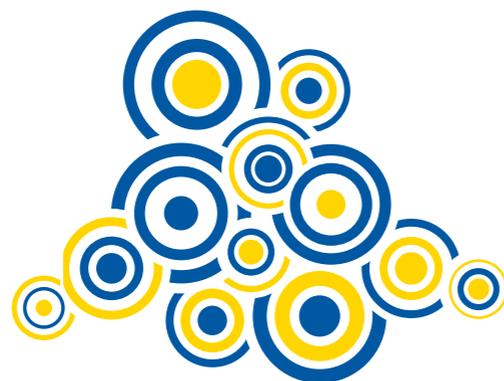


VOTRE MÉTIER VOUS EXPOSE À DES DIFFICULTÉS OU À DES RISQUES QUI PEUVENT METTRE EN JEU VOTRE SANTÉ MORALE OU PHYSIQUE.

C'est pour vous apporter
la meilleure protection que
l'Autonome de Solidarité
Laique et la MAIF
ont créé l'Offre Métiers
de l'Éducation.

Ensemble, nous
connaissons par cœur
les risques de votre métier
et savons comment vous
protéger au mieux.



3 POSSIBILITÉS POUR ADHÉRER À L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION



→ Souscrivez en ligne

www.autonome-solidarite.fr/adhesion

→ Appelez-nous au 09 74 75 70 70

(appel non surtaxé - coût selon opérateur)

→ Pour tout renseignement,

contactez votre correspondant
d'établissement :

Nom :

Prénom :

Email :

Tél. :



L'Offre Métiers
de l'Éducation est
la complémentarité
de la co-assurance MAIF
et USU et du soutien
associatif des Autonomes
de Solidarité Laiques

**DÉJÀ ADHÉRENT À L'OFFRE,
VOTRE CONTRAT
EST TACITEMENT RECONDUIT.**

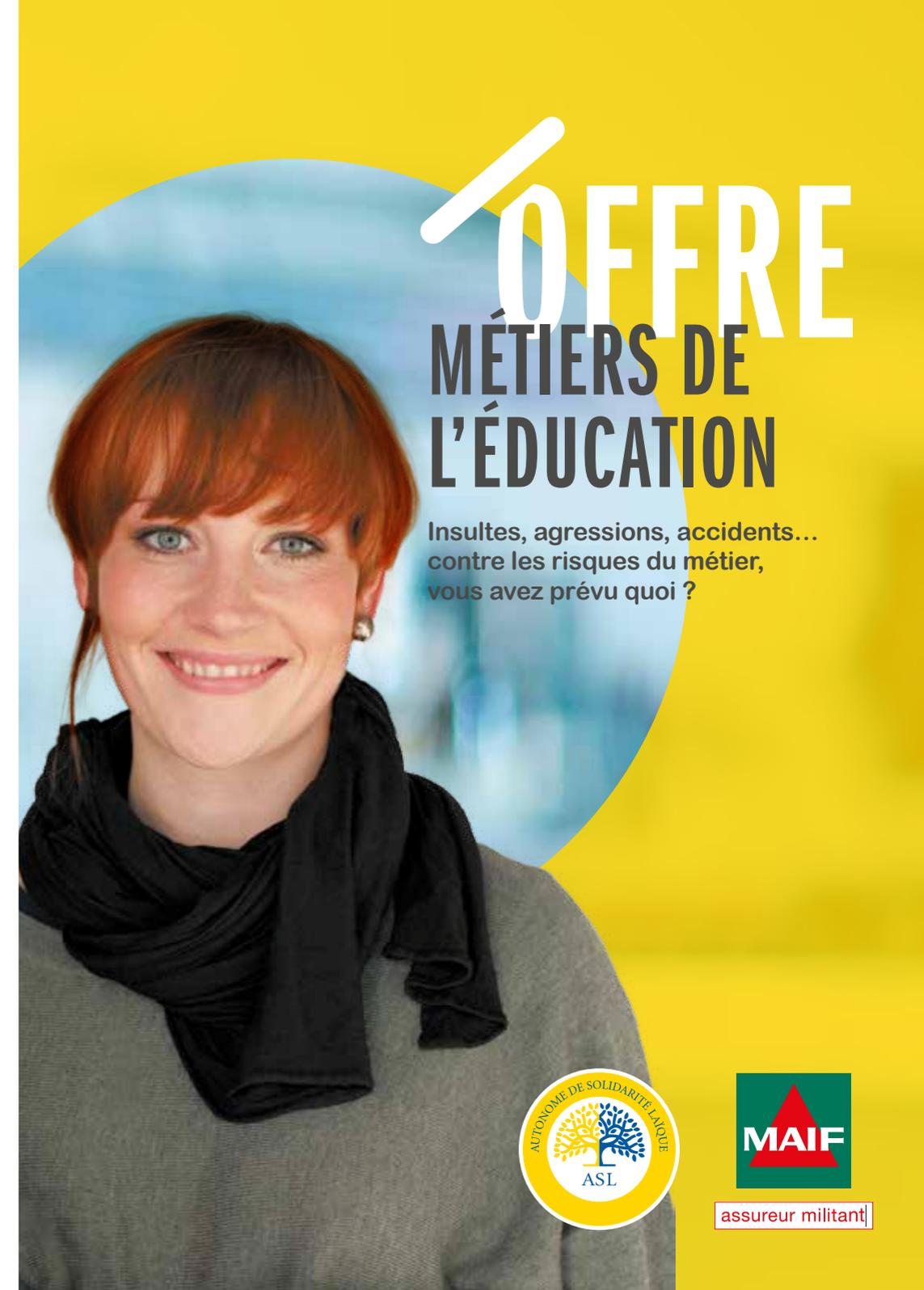
USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laiques à cotisations variables - 7 rue Portalis 75008 Paris - Entreprise régie par le Code des assurances
FAS - Fédération des Autonomes de Solidarité, association régie par la loi de 1901
7 rue Portalis - 75008 Paris
MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le Code des assurances



© Photos : Getty, Plainpicture - Juin 2016

L'OFFRE MÉTIER DE L'ÉDUCATION

Insultes, agressions, accidents...
contre les risques du métier,
vous avez prévu quoi ?



assureur militant



Plus de 50 000 militants

150 avocats-conseil

1 ASL dans chaque département

DES GARANTIES EXPERTES POUR VOUS ACCOMPAGNER

→ La défense de vos droits et responsabilités professionnelles

Vous bénéficiez d'une protection juridique et de la garantie de votre responsabilité civile. Notre réseau commun d'avocats-conseil vous rencontre et vous recommande le mode d'intervention adapté à votre situation.

→ La protection des dommages corporels

Vous disposez, en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle reconnue, d'une prise en charge financière et de solutions pratiques pour vous aider à gérer le quotidien.

→ Un soutien moral

Vous pouvez demander un soutien psychologique dans toutes les situations, qu'il s'agisse d'atteinte à l'intégrité physique ou morale.

UN SAVOIR-FAIRE ENGAGÉ

La confiance que les personnels de l'éducation nous portent repose sur notre connaissance de l'environnement scolaire, sur notre accompagnement, sur notre qualité d'écoute, et sur notre réactivité.

→ La solidarité professionnelle

Depuis la création des Autonomes en 1903, leurs engagements envers leurs collègues perdure et repose sur l'attachement de nos militants aux valeurs de l'enseignement public. Lorsque l'un de nos adhérent s'adresse à son Autonome, il est entendu par un collègue qui connaît les problématiques auxquelles il est confronté quotidiennement.

→ La solidarité humaine

Chaque situation qui nous est confiée, est traitée avec la plus grande discrétion vis-à-vis de l'environnement personnel et professionnel de l'adhérent. Nos militants s'engagent à appréhender chaque problématique en toute neutralité et avec la même implication sur l'ensemble du territoire français.

ŒUVRER ENSEMBLE À L'APAISEMENT DU CLIMAT SCOLAIRE

Le partenariat entre les Autonomes de Solidarité Laïques et la MAIF s'inscrit dans une logique de rassemblement des forces de l'éducation et de l'ESS (Économie Sociale et Solidaire).

DES VALEURS COMMUNES DE SOLIDARITÉ ET DE LAÏCITÉ

Dans le cadre de L'ESPER (L'économie Sociale Partenaire de l'école de la République), les Autonomes de Solidarité Laïques développent, pour une éducation de qualité, des partenariats avec les grandes organisations syndicales, les grandes Mutuelles et les grandes associations de l'éducation et de l'ESS.

UNE EXPERTISE RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le ministère reconnaît les Autonomes de Solidarité Laïques et leur Fédération comme un partenaire « en matière de protection des agents de l'Éducation nationale, et de prévention des risques auxquels ils peuvent être exposés » par une convention renouvelée en novembre 2012.

DES SYNERGIES MILITANTES POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

Le savoir-faire des Autonomes de Solidarité Laïques et de la MAIF s'enrichit de ces collaborations et déploie localement des programmes de formation et de prévention des risques du métier.

